

# Budo Attitude

Yang Sheng • Qi Gong • Tai Ji Quan

## PROTOCOLE D'INSCRIPTION POUR LA PARTICIPATION AUX STAGES DES EXPERTS ORGANISÉS PAR BUDO ATTITUDE

### Qu'est ce que Budo Attitude ?

*Budo Attitude* est une école d'arts martiaux, association loi 1901, fondée en 2005 par Romain Bussi. Ses objectifs sont la pratique et l'enseignement des arts martiaux traditionnels et du Yang Sheng Qi Gong, la formation spécifique pour différents publics, l'organisation d'événements sportifs et culturels avec la participation d'experts internationaux.

Notre association vise à faire connaître, promouvoir et entreprendre toutes actions favorisant le développement de ces disciplines

### L'accueil des participants et l'état d'esprit des stages organisés par Budo Attitude

#### Budo Attitude poursuit au travers des stages un objectif de qualité :

- Organiser des événements interculturels avec des experts reconnus pour leur enseignement de qualité
- Informer, accompagner et accueillir les stagiaires présents
- Accompagner les stagiaires dans un esprit de convivialité avec une équipe de bénévoles à l'écoute
- Développer une organisation sérieuse autour de ces stages avec l'ensemble des acteurs et partenaires
- Donner accès à une pédagogie d'expertise via une promotion claire et lisible de nos événements, l'intervention d'interprètes, des documents attestant de la participation au stage, un suivi pédagogique de l'événement

#### L'association désapprouve :

- Les participants consuméristes et/ou avec certains préjugés sur les disciplines proposées
- Les jugements de valeur entre les personnes, l'idolâtrie des experts, les dérives sectaires
- Tout comportement individuel de nature à nuire au bon déroulement du stage (remarques, téléphone allumé, indiscipline...)

#### Responsabilité des stagiaires :

Chacun doit s'assurer d'être en possession d'un certificat médical valide pour pratiquer nos activités « sport santé ». Toute personne ayant connaissance de troubles personnels physiques ou psychiques majeurs reste le seul responsable de ses actes et de leurs éventuelles conséquences lors du stage. Chacun doit être à même de décider suivant son état et de rester ou de se retirer de la pratique en cas de problèmes.

*Budo Attitude* décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration de vêtements ou de tout autre objet, ainsi que de vol. De même, l'association décline toute responsabilité en cas de problèmes survenus en dehors du cadre strict du stage.

#### Prise d'images et de vidéos :

Durant les stages, le droit à l'image des experts en démonstration est strictement réservé à l'organisation.

Afin de respecter ces moments de travail et de ne pas perturber la concentration collective, les élèves sont priés de ne pas photographier ou filmer les prestations avec leurs appareils mobiles (appareils photos numériques, caméra, téléphones, Go Pro...). Le non respect de cette clause peut entraîner des sanctions.

#### Droit à l'image :

Dans le cadre des activités de *Budo Attitude*, j'accepte d'être photographié et filmé :

- Pour une éventuelle diffusion dans le journal local qui relate la vie des associations
- Dans le cadre d'événements au sein du club favorisant sa promotion
- Sur le site Internet *Budo Attitude* et les réseaux sociaux propres à l'activité

Dans le cas d'un refus de droit à l'image, vous devez en informer *Budo Attitude* par courrier daté et signé. Il est de votre responsabilité de vous retirer au moment de la prise de vue.

---

# Inscription au stage

## Préambule

Ayant constaté un nombre grandissant de désistements de dernière minute dans l'organisation des stages proposés par *Budo Attitude*, défections qui mettent en difficulté la gestion de ces activités, voire leur maintien, il a été convenu de définir les conditions d'inscription. Bien que conscients des désagréments que cela peut entraîner pour certains participants, il nous est paru nécessaire de recadrer ces modalités de gestion afin d'assurer pour tous la pérennité et la sérénité de ces stages.

## 1/ Validation de l'inscription

L'inscription aux stages organisés par *Budo Attitude* est acceptée et validée de manière formelle après signature de ce protocole accompagné du chèque d'arrhes demandé, à envoyer à l'adresse suivante :

**BUDO ATTITUDE « INSCRIPTION AU STAGE »**  
**89 ALLÉE DES CHEVREUILS - 73290 LA MOTTE-SERVOLEX**

## 2/ Les étapes de l'inscription :

Elle se réalise en deux étapes :

### Les arrhes :

Le **1<sup>er</sup> versement** de 70 euros correspond aux arrhes, payable par chèque à l'ordre de *Budo Attitude*.

Ces arrhes seront encaissées dès réception et seront non remboursables, quel que soit la raison ou le motif de l'annulation. Cet encaissement fera l'objet d'un accusé de réception communiqué aux participants par e-mail.

### Solde du montant à payer :

• Le **2<sup>e</sup> versement** sera effectué sur place et correspondra au montant restant.

Le solde à payer pourra être divisé en 2 montants égaux, répartis sur 2 chèques. Le premier chèque sera encaissé juste après le stage et le second chèque sera encaissé environ un mois après la date du stage.

*Ex : si le stage se déroule le 25 et 26 janvier, le premier chèque sera encaissé juste après le stage et le second chèque en mars.*

### ATTENTION :

- Il est impératif de fournir les 2 chèques à l'accueil au moment du stage ou en amont par courrier en même temps que l'envoi du chèque d'arrhes
- Les chèques ne pourront être encaissés à des dates spécifiques mentionnées par le stagiaire

## Attestation de paiement

- Pour obtenir une attestation de paiement, les participants devront en informer au préalable l'association afin de récupérer le document le jour de l'événement.

## 3/ Tarification des stages

La tarification des stages proposés au sein de *Budo Attitude* est indépendante de celles d'autres structures, mêmes partenaires. Une remise de 10% est prévue pour les adhérents de *Budo Attitude*, les bénéficiaires de la carte avantage et les associations affiliées. Nos tarifs peuvent faire l'objet de certains ajustements d'une année sur l'autre. Les tarifs proposés peuvent être différents selon l'expert ou le maître accueilli. Le tarif des stages ne prend pas en compte le transport, l'hébergement et les frais de restauration pour les stagiaires.

## 4/ Conditions d'inscription

L'inscription définitive doit être effectuée au plus tard deux semaines avant la date du début du stage afin d'organiser au mieux l'événement.

Une personne inscrite au départ pour l'ensemble du stage, mais qui pour des impératifs personnels de dernière minute ne peut plus effectuer l'ensemble du stage ne pourra pas bénéficier d'une remise exceptionnelle sur le montant du stage.

---

## Conditions de maintien ou d'annulation des stages organisés par Budo Attitude

Le calendrier est préétabli pour l'ensemble de la saison durant l'été. Les dates retenues peuvent exceptionnellement faire l'objet de changements en cours d'année pour des raisons organisationnelles (disponibilités des experts, cumuls d'événements et disponibilités de locaux...). Dans tous les cas, les inscrits en seront avertis au plus vite. Nous faisons de notre mieux pour éviter ce type de désagréments qui doivent rester exceptionnels. Il est de votre responsabilité de rester informé des changements possibles indiqués sur le site web de l'association ou signalés par e-mail.

Pour être maintenu, un stage doit se dérouler avec un effectif minimum de 20 personnes. En cas d'annulation par manque d'effectifs, les inscrits seront avisés une semaine avant la date du stage. Dans ce cas, les arrhes seront restituées aux personnes préinscrites.

L'association peut limiter le nombre de stagiaires à 40 personnes selon les stages. Si tel est le cas, les personnes inscrites pour le stage complet seront prioritaires. Les personnes ayant choisi de participer partiellement au stage ou se présentant le jour même peuvent se voir refuser l'accès au stage si le nombre de personnes dépasse la limite prévue.

**Pour des cas très exceptionnels, il se peut que le stage initialement prévu soit annulé à la dernière minute :**

- Incapacités physiques ou circonstances graves concernant l'expert
- Impossibilité de disposer de la structure d'accueil dont dépend l'organisation du stage (incendie, inondation...)

L'association proposera alors un report du stage au cours de la saison, autant que possible. Dans ce cas, les inscriptions des stagiaires souhaitant maintenir leur participation seront conservées. Dans le cas contraire, les arrhes seront restituées aux personnes préinscrites.

---

**Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter le secrétariat  
au 06 26 60 29 12 ou par mail : [contact@budo-attitude.com](mailto:contact@budo-attitude.com)**

---

Après lecture de ce document, j'accepte les conditions d'inscriptions ainsi que les modalités de paiement pour ma participation aux stages organisés par Budo Attitude.

Intitulé du stage : \_\_\_\_\_

Date de présence au stage : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature suivie de la mention « Lu et approuvé » :